

Réponse à une consultation 27.03.2025

Prise de position sur l'acquisition de moyens et appareils dans l'EEE

economiesuisse rejette la révision de la loi fédérale sur l'assurance maladie (acquisition de moyens et appareils (LiMA) dans l'EEE). La suppression du principe de territorialité ne s'accorde pas avec l'environnement réglementaire actuel de l'assurance de base. L'autorisation et la rémunération sont fortement réglementées et ont pour objectif que les produits soient disponibles en Suisse selon des critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité (EAE). D'autres pays réglementent tout autant, mais parfois avec une orientation politique différente. Leur réglementation, introduite en même temps que le produit, sape la réglementation suisse. La mise en œuvre est complexe en raison des nombreuses variantes de produits et peut alourdir les coûts inhérents à la bureaucratie. Il est possible de réduire les coûts dans le domaine de la LiMA avec des moyens réglementaires simples, sans affaiblir le principe de territorialité actuellement en vigueur dans tous les autres domaines. Cela implique aussi de réduire et de simplifier les règles actuelles dans le domaine de la LiMA.